



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

Demande de reclassement 2025-2026

Nom :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse électronique (académique) :

Téléphone :

Département d'affectation :

☐ 18

☐ 28

☐ 36

☐ 37

☐ 41

☐ 45

Etablissement d'affectation :

Ecole :

Ville :

Périodes d'exercice		Nature de l'emploi, Fonctions exercées Nom de l'employeur Catégorie (A,B,C)	Quotité de service	Etablissement d'exercice Nom - Ville
Début	Fin			

--	--	--	--	--

RAPPEL 1- CIRCULAIRE

SERVICES POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE POUR VOTRE RECLASSEMENT :

- services relevant du Ministère de l'Éducation nationale en qualité de maître d'internat, de surveillant d'externat, d'assistant d'éducation ou d'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) effectués dans un établissement scolaire public,
- services de fonctionnaire de catégorie A – B – C ou agent non titulaire de l'Etat et des collectivités territoriales,
- suppléances d'enseignement,
- services d'enseignement en qualité de contractuel alternant pendant l'année de Master.

JUSTIFICATIF A JOINDRE IMPERATIVEMENT SI VOUS ETES DANS UNE DE CES SITUATIONS :

- Un « état de service pour reclassement » daté et signé et de le joindre à votre demande

RAPPEL 2 - CIRCULAIRE

SERVICES POUVANT EGALEMENT ETRE PRIS EN COMPTE POUR VOTRE RECLASSEMENT :

- service civique,
- activités professionnelles dans le secteur privé.

SI VOUS RELEVEZ DE CES SITUATIONS, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT JOINDRE LES JUSTIFICATIFS SUIVANTS :

- contrat d'engagement comportant la durée de la mission pour le service civique,
- contrat de travail, certificat de travail datés et signés accompagnés de votre premier et dernier bulletin de salaire pour les activités professionnelles dans le secteur privé.

Si vous n'avez aucun service antérieur à faire valoir avant votre intégration dans le corps de professeur des écoles, cocher la case :

☐ **ÉTAT NÉANT**

☐ J'atteste avoir pris connaissance de la circulaire sur le reclassement d'échelon des professeurs des écoles stagiaires au regard des services accomplis antérieurement.

Fait à

Date :

Signature :

**Dossier complet ou « état néant » à retourner à la DSDEN 37 - SAEP – Service Académique de
l'Enseignement Privé 1er degré**

25 rue de la Milletière

CS 97253

37072 Tours Cedex 2

Ou par courrier électronique à l'adresse : saep@ac-orleans-tours.fr

pour le 12 décembre 2025 au plus tard